

Des Polarophobes très ordinaires

**Les
Polarophiles
Tranquilles**

Une fois de plus, le proverbe « nul n'est prophète en son pays » se révèle exact !

Originaire de Cannes, pharmacien assistant à Cannes la Bocca, puis installé à Petreto-Bicchisano (Corse du sud), impliqué fortement dans la vie locale, je fus un des fondateurs en 1984 de **l'Association Solidaire d'aide aux victimes du terrorisme** en Corse. J'en assurai la Vice-présidence quand le vétérinaire Jean Paul Lafay Président de l'association, qui était mon ami, fut assassiné à Ajaccio en juin 1987 sur le parking de FR3 au sortir d'une émission où il intervenait en direct.

La plus complète impunité suivit cet acte barbare.



Thierry Cazon (à droite) portant le cercueil de Jean-Paul Lafay.

(photo L'EXPRESS du 10 juillet 1987).

Choqué, je rejoignis en 1990 la ville dont je suis originaire, Cannes, laissant beaucoup d'amis et un village qui manifesta son regret de me voir quitter la Corse.

Revenu dans ma ville, je participais activement à la vie littéraire locale et fus élu Président des **Amis des Bibliothèques de Cannes** (ABC).

Passionné de littérature policière, je créais la manifestation **POLAR EN FÊTE** en 2002.

L'actuelle municipalité désira reprendre à son compte cette manifestation à succès, je fus écarté de l'A.B.C.

Quelques épisodes plutôt « musclés » s'ensuivirent

Je décidai de faire valoir mes droits et déposai à l'I.N.P.I. le nom de la manifestation « Polar en Fête », que j'avais créé. Le jour du dépôt, je tombais nez à nez dans les locaux de l'I.N.P.I. (Institut National de la Propriété Industrielle à Sofia Antipolis) avec les « missi dominici » des affaires culturelles décidés à s'approprier ce nom.

C'est cette aventure qui valut au maire de Cannes l'attribution du prestigieux « Ravi de plâtre », un article dans les colonnes du « Ravi », repris dans le Cannois Déchainé N° (lien....).

Un autre jour, alors que me rendais à la manifestation municipale qui reprenait mes idées, je fus victime d'une tentative d'intimidation visant à m'en interdire l'accès par un « vigile » qui se révéla un membre éminent de la direction de la Culture. Mal lui en pris, le public n'était pas de son côté ce jour-là et je pus accéder à ce qui se révéla n'être qu'une pâle imitation de « Polar en Fête ».

Est-ce par manque de conviction ou par manque de compétence, cette piètre contrefaçon disparut par la suite du paysage culturel cannois.

Une nouvelle association fut fondée, que je préside toujours ; Les Polarophiles Tranquilles. Consacrée à la littérature policière, elle publie depuis huit ans un bulletin semestriel gratuit, (lien ...) disponible dans les bibliothèques publiques et médiathèques de la région et à Paris. Ces bulletins, ainsi que d'autres travaux et leur traduction en plusieurs langues (Anglais, Russe, Chinois, Italien, Allemand) sont disponibles sur le site www.polarophile.com.

L'association est tout naturellement ignorée par la Direction des affaires Culturelles de la ville de Cannes.

En l'absence d'une aide municipale, j'ai toujours financé les activités de l'association sur mes deniers personnels, évitant l'asphyxie financière souhaitée. Par contre, le bulletin édité par l'ABC a cessé de paraître.

Si l'association des Polarophiles Tranquilles subit depuis sa création le dénigrement et les actions malveillantes et souterraines dont l'origine ne fait aucun doute, elle reçoit soutien de la DRAC PACA et du Conseil Général des A.M.

C'est cet harcèlement permanent qui a fini par me convaincre de la nécessité de cette réaction.

Depuis quelques années, j'assume également la vice-présidence de l'association de cinéphiles Ciné-Croisette qui, malgré son dynamisme, semble déranger les visées hégémoniques d'une municipalité qui se targue d'être compétente en toutes matières.

Ciné Croisette, avec ses 450 adhérents, anime toute l'année les salles obscures de la ville avec des rencontres très appréciées des spectateurs en présence de professionnels, de réalisateurs et d'acteurs.

Pour l'aider, la ville de Cannes, dans son infinie générosité, lui octroie une subvention de 600 euros. L'« autre Association », qui n'a pas d'adhérents et dont le conseil d'administration est surtout composé d'élus de la municipalité et de leurs proches, reçoit quant à elle 496 584 €.

Cherchez l'erreur....

En cautionnant ces actions, le maire se disqualifie.

Subissant le mépris des compétences et de la bonne volonté des acteurs culturels cannois, certains baissent les bras et vont voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

Ce n'est pas notre cas.

On peut être à la fois tranquille, aimer sa ville et aspirer à une certaine dignité.

Thierry CAZON